



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Pôle des Relations et
Des Ressources Humaines**

Direction des personnels enseignants

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités d'Aquitaine

Mesdames et Messieurs les IA-DASEN
Mesdames et Messieurs les IEN

Bordeaux, le 23 janvier 2020

Objet : Intégration des professeurs des écoles dans le corps des PsyEN

Ref :

Décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant disposition statutaires relatives aux psychologues de l'Éducation nationale

Note de service ministérielle n° 2019-169 du 27 novembre 2019 publiée au BOEN n° 45 du 05 décembre 2019

PJ : Annexe « Demande d'intégration dans le corps des PsyEN ou de réintégration dans le corps des professeurs des écoles »

Dans le cadre de la constitution initiale du corps de psychologues de l'éducation nationale le 1^{er} septembre 2017, les professeurs des écoles placés en détachement dans le corps des psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) pour une durée de cinq ans ont la possibilité :

- De demander avant le terme des cinq ans une intégration dans le corps des PsyEN, qui prendra effet le 1^{er} septembre 2020. L'annexe doit être envoyée aux services de la Direction des personnels enseignants (DPE) pour le 30 avril 2020 au plus tard.
- De demander à mettre fin au détachement et de réintégrer le corps des professeurs des écoles au 1^{er} septembre 2020. L'annexe doit être envoyée aux services de la DPE pour le 30 avril 2020 au plus tard.
- De conserver le choix d'être en position de détachement. Dans ce cas, aucune démarche n'est à effectuer.

Affaire suivie par :
Audray CHOLLIER

Téléphone
05.57.57.38.35

Mél
audray.chollier@ac-bordeaux.fr

5, Rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion de la présente note de service auprès des personnels concernés placés sous votre autorité et d'informer le cas échéant les personnels momentanément absents.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Directeur des Ressources Humaines et par délégation
La Directrice des Personnels Enseignants

Magalie SABBAH